



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BÂTIMENT DURABLE

L'actualité trimestrielle du développement durable
sur les marchés du bâtiment





SOMMAIRE

◆ Logement

- Rénovation énergétique du parc de logements existants
page | 5
- Accompagnement dans les territoires
page | 8
- Performance énergétique du parc de logements neufs
page | 9

◆ Tertiaire

- Performance énergétique du parc de bâtiments tertiaires neufs et existants
page | 10

◆ Adaptation de la filière

- Adaptation des entreprises du Bâtiment et de la maîtrise d'œuvre
page | 11

PRÉSENTATION DE LA CEL BTP

La CEL BTP Observatoire du BTP en Limousin

La Cellule Economique du Limousin BTP (CEL BTP) a pour vocation de fournir aux acteurs régionaux et locaux de la filière de la construction des études et des analyses ciblées qui facilitent leur prise de décision.

Pour mener à bien ce rôle d'observatoire du BTP en Région, la CEL BTP a développé des savoir-faire en matière d'études et de diagnostic, une expertise sur l'économie du secteur du BTP et une capacité à travailler en partenariat avec les acteurs locaux.

La CEL BTP est par ailleurs membre du réseau national des Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC), réseau qui s'est constitué avec deux objectifs : consolider les travaux régionaux, permettre des analyses et comparaisons interrégionales.

Retrouvez également les baromètres
AQUITAINE
ET POITOU CHARENTES sur :

www.cebatram.org

www.cerc-pc.fr

Bâtiment durable en Limousin

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Au-delà des objectifs chiffrés (réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la consommation d'énergie fossile, augmentation de la part des énergies renouvelables, réduction de la consommation énergétique finale, réduction des déchets mis en décharge, diversification de la production d'électricité), cette loi concerne particulièrement le Bâtiment. Il convient entre autres de citer l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs, en prévoyant que les constructions publiques doivent être exemplaires ; en visant la promotion des bâtiments à énergie positive ou à haute performance environnementale ; la rénovation du parc de bâtiments existants, notamment en profitant de la réalisation de travaux importants (réfection de toiture, ravalement de façade, aménagement de combles) pour améliorer significativement la performance énergétique, ou en imposant une rénovation énergétique lors de la vente d'un logement énergivore à partir de 2030...

(Plus d'informations sur la mise en œuvre de la LTECV : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Application-de-la-loi-.html) Application-de-la-loi-.html)

A retenir :

◆ **Les leviers à la rénovation énergétique** : des dynamiques variables mais des montées en puissance attendues :

- Les données du programme **Habiter Mieux de l'ANAH** présentent une évolution positive au 4T2015 et le bilan 2015 est stable (-2%). Le nombre de logements rénovés via ce dispositif devrait augmenter au regard des nouveaux objectifs et moyens mis en œuvre. Ainsi, en présence d'Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, le Conseil d'administration de l'Anah, présidé par Nathalie Appéré, a voté à l'unanimité l'augmentation du budget d'intervention de l'Anah afin de réaliser le nouvel objectif du programme Habiter Mieux, porté à 70 000 logements. Le budget d'intervention de l'Agence est désormais de 701 millions de €, auxquels s'ajoutent 140 millions du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART). Ce fonds est financé grâce au soutien du programme des Investissements d'Avenir du Commissariat Général à l'Investissement (CGI).
- Le dispositif du **Conseil Régional Limousin, Energie Habitat+** affiche des résultats probants avec 561 aides de travaux accordées en 2015 et 1 221 diagnostics énergétiques financés.
- Concernant l'**Eco-PTZ**, les résultats du 3T2015 sont meilleurs que les deux premiers de l'année, mais le nombre de prêts est encore en retrait (-36% sur 1 an). Une montée en puissance du dispositif est attendue à la faveur de la possibilité désormais offerte aux ménages de cumuler l'Eco-PTZ avec le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique.
- En 2015, **1 070 éco prêts logement social seconde génération** ont été engagés en Limousin. Cela représente une hausse significative par rapport à 2014.

◆ Sur le champ de la **construction neuve de logements**, 191 demandes de labellisation ont été enregistrées en 2015 soit le double en comparaison avec 2014 représentant environ 10% des logements autorisés sur la période.

◆ Le nombre de contacts enregistrés auprès des **Espaces Info Energie** se stabilisent. L'analyse des contacts en 2015 fait ressortir en premier lieu des questions techniques mais les demandes liées aux financements restent importantes. Concernant plus particulièrement les conseils techniques, l'isolation représente plus de la moitié des demandes (58%), suivi par les questions liées au chauffage (23%).

◆ Concernant l'actualité des territoires, la dynamique est enclenchée avec les « **territoires à énergie positive pour la croissance verte** » et les « **plateformes de rénovation énergétique de l'habitat** ».

◆ **La filière professionnelle continue de se mobiliser** : 1 114 entreprises sont qualifiées «RGE» en Limousin à fin mars 2016 soit une hausse de 85% sur un an.

L'actualité en bref en **Limousin...**

LES LOGEMENTS COLLECTIFS & PARTICULIERS



Rénovation énergétique du parc de **logements existants...**

PARC
RÉNOVÉ

421	éco-PTZ distribués au 3 ^e trimestre 2015 (cumul 4 trim., évol. 1 an)	-36%	▼
916	logements aidés "Habiter mieux" de l'ANAH en 2015	-2%	▼
1 070	éco prêts logement social (Eco-PLS) engagés en 2015 (évol. 1 an)	+256%	▲
0	demandes de labellisation BBC rénovation de logements	n.s	

Performance énergétique sur le **logement neuf...**

PARC
NEUF

2 000	logements autorisés en 2015 (évol. 1 an)	0%	=
191	demandes de labellisation énergétique pour logements neufs en 2015 (évol. 1 an)	+117%	▲
10%	des logements autorisés ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique en 2015 (évol. 1 an)	+5 pts	▲

LES BÂTIMENTS TERTIAIRES



Performance énergétique des **locaux neufs et existants...**

0	m ² de locaux existants ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation en 2015 (évol. 1 an)	n.s.	
447	milliers de m ² de locaux tertiaires autorisés en 2015 (évol. 1 an)	-25%	▼
0	m ² de locaux neufs ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique Effinergie en 2015 (évol. 1 an)	n.s.	

LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE



Adaptation de la filière...

Montée en compétences des professionnels et des bureaux d'études

1 767	Signes Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) recensés au 4 ^e trim.2015 (évol. 1 trim)	+12%	▲
1 048	Établissements Reconnus Garant de l'Environnement (RGE) au mois de décembre 2015 (évol. 1 trim)	+16%	▲
10	signes RGE études recensés à la fin du 4 ^e trimestre 2015 (évol. 1 trim)	+43%	▲



Un potentiel de rénovation important...

- Près des 2/3 des résidences principales construites avant 1975 et un fort taux de propriétaires de celles-ci (65%)

Source : INSEE RP2012 Plus de détails disponibles auprès de la CEL BTP

- 89% des résidences principales en étiquettes D ou moins performantes et donc considérées comme énergivores

Source : Insee, RP2008 - Modélisation Insee-SOeS Plus de détails sur la méthode et les résultats auprès de la CEL BTP

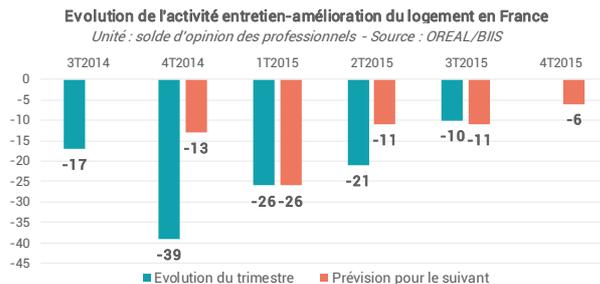
- 1 ménage Limousin sur 4 en situation de vulnérabilité énergétique

Source : Insee, recensement 2008, enquête Revenus fiscaux et sociaux, RDL - SOeS - Anah Plus d'informations : INSEE Analyses n°5 - janvier 2015

...une conjoncture toujours incertaine

« L'opinion des professionnels concernant l'évolution de leur activité du 3^{ème} trimestre reste négative (en solde) mais gagne 10 points par rapport au trimestre précédent. La perception de l'activité est ainsi en amélioration continue sur les 3 derniers trimestres même si l'opinion reste négative. Le solde d'opinions sur les prévisions pour le 4^{ème} trimestre est de -6, soit une amélioration de 5 points par rapport aux prévisions du 3^{ème} trimestre. La dégradation de la confiance dans l'avenir ralentit donc progressivement mais à un rythme tel qu'il est difficile de prévoir un retour aux opinions positives avant le 1^{er} trimestre 2016 »

Source BOREAL-BIIS

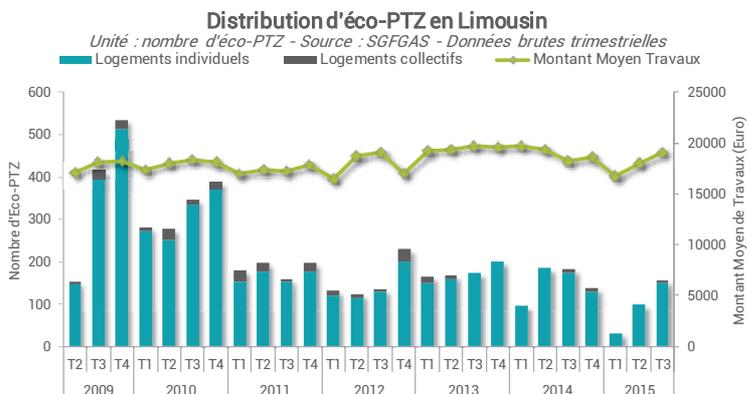


Les leviers à la rénovation énergétique des logements : Eco-PTZ, Habiter mieux, Eco-PLS ...

Eco-PTZ (éco-prêts à taux zéro)

Bien qu'en progression par rapport au second trimestre, le nombre d'éco-PTZ distribués en Limousin sur les 3 premiers trimestres de l'année (284) est en repli en comparaison avec les 3 premiers trimestres de l'année 2014 (463).

Cette baisse peut s'expliquer en partie par d'éventuels délais de signature des avenants aux conventions entre l'Etat et les établissements de crédit, spécifiant les nouvelles conditions de contrôle d'éligibilité des travaux. Cette simplification de la procédure a par ailleurs pu engendrer une période de mise en route.



Une montée en puissance attendue

Compte tenu des récentes annonces de la Ministre de l'environnement Ségolène Royal, une montée en puissance de ce prêt est attendue en 2016. En effet, le crédit d'impôt devient cumulable avec l'Eco-PTZ : la ministre de l'environnement et de l'énergie, Ségolène Royal a annoncé en mars 2016 que tous les particuliers pourront désormais cumuler l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) et le crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Ce cumul était jusqu'alors uniquement possible sous certaines conditions de ressources. La mesure devrait être intégrée dans le projet de loi de finances rectificative du printemps et s'appliquer à compter du 1^{er} mars 2016.

CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Pour rappel, le **Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD) devenu Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)** depuis le 1^{er} septembre 2014 est le dispositif qui draine le plus de travaux d'amélioration énergétique.

Ainsi, 11 755 actions portant sur 8 850 logements ont obtenu un CIDD en 2014 (pour des travaux réalisés en 2013) en Limousin. Le montant des crédits d'impôt distribués en 2014 s'élève à 8,18 M€ et a généré près de 50 M€ de travaux. (source : estimations CERC à partir des données de la DGFIP)

Les données plus détaillées pour le CIDD 2014 (types de travaux, actions seules ou en bouquet...) sont disponibles auprès de la CEL BTP et sur le bilan annuel Bâtiment durable en Limousin, 2014, tendances 2015 téléchargeable sur www.cerc-actu.com (pages Limousin).

Les données du CITE 2015 (pour des travaux réalisés en 2014) seront disponibles dans la prochaine édition de ce trimestriel.





Les leviers à la rénovation énergétique des logements : Eco-PTZ, Habiter mieux, Eco-PLS ... (suite)

Dispositif « Habiter mieux » de l'ANAH :

Au 4^{ème} trimestre 2015, **347** logements ont été financés par le programme « Habiter mieux ». Sur l'ensemble de l'année 2015, 916 logements ont bénéficié du dispositif, soit une utilisation stable par rapport à 2014 (-2%).

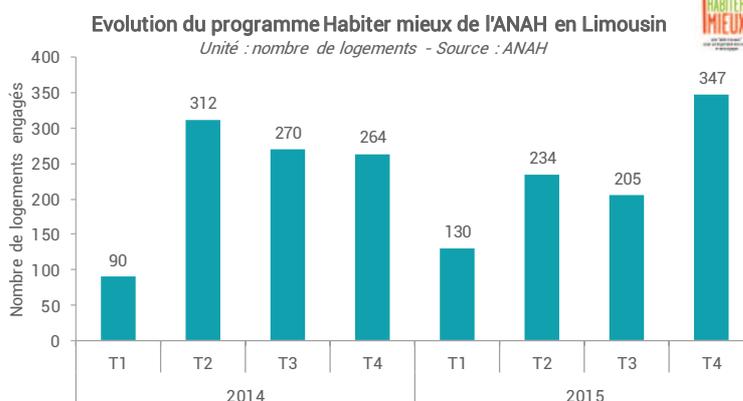
L'objectif est d'aider des ménages aux ressources modestes et des locataires du parc privé (via leurs bailleurs) à améliorer leur logement par des travaux de rénovation thermique efficaces, afin de gagner en confort et en qualité de vie. Depuis juin 2013, le dispositif est ouvert aux propriétaires bailleurs et les plafonds de revenus ouvrant droit à cette aide ont été rehaussés afin de permettre à un plus grand nombre de foyers modestes d'en bénéficier.

Habiter mieux : de nouveaux objectifs et un budget en hausse

En présence d'Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, le Conseil d'administration de l'Anah, présidé par Nathalie Appéré, a voté à l'unanimité l'augmentation du budget d'intervention de l'Anah afin de réaliser le nouvel objectif du programme Habiter Mieux, porté à 70 000 logements.

Le budget d'intervention de l'Agence est désormais porté à 701 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 140 millions du Fonds d'aide à la rénovation thermique. Ce fonds est financé grâce au soutien du programme des Investissements d'avenir du Commissariat général à l'investissement (CGI).

Le Conseil d'Administration a également adopté à l'unanimité la prorogation du dispositif des avances jusqu'à la fin de l'année 2016. Ce dispositif permet d'avancer le paiement de l'aide aux bénéficiaires du programme Habiter Mieux pour le démarrage des travaux, notamment l'acompte de 30% demandé par les entreprises.



LEVIERS

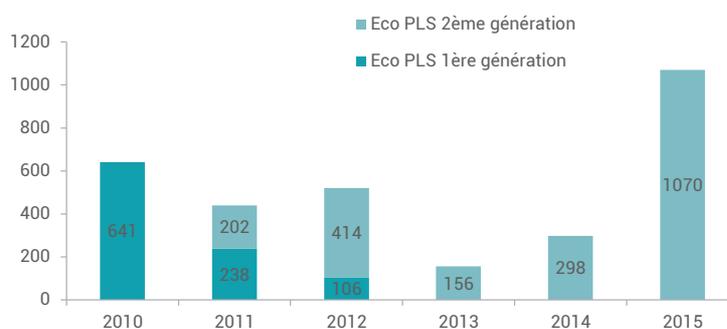
Dispositif Eco-PLS

En 2015, **1 070** éco prêts logement social seconde génération ont été engagés en Limousin. Cela représente une hausse significative par rapport à 2014.

La seconde génération d'Eco-PLS (éco-prêt Logement Social) a été mise en place depuis le 1er décembre 2011. Distribué sur une durée maximum de 25 ans, l'éco-prêt logement social est désormais délivré à taux variable adossé au livret A et fonction de la durée du prêt. Il est accessible pour les logements les plus énergivores (de catégorie énergétique E à G, et de catégorie D sous certaines conditions), avec un objectif de 70 000 logements sociaux rénovés par an.

Distribution d'ECO PLS en Limousin (dossiers engagés)

Source : DHUP



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

En 2015 sur la région Limousin, **48 PTZ+ ont été délivrés pour l'achat d'un logement ancien à réhabiliter en milieu rural** (4% des PTZ+ en milieu rural accordés au niveau national). Le montant moyen prêté en Limousin est 19 823€.

Le PTZ réhabilitation (acquisition d'un logement ancien avec travaux), tel qu'il a été mis en place par la loi de finances pour 2015 et qui concernait jusqu'ici certaines communes listées par arrêté est ouvert à l'ensemble des communes en 2016.

L'article 107 de la loi de finances pour 2016, mise en application par le décret n° 2015-1813 du 29 décembre 2015, **a simplifié et élargi le prêt à taux zéro :**

- le PTZ peut désormais financer jusqu'à 40 % de l'achat d'un logement dans le neuf
- les plafonds de revenus sont augmentés, permettant à davantage de ménages d'en bénéficier
- le remboursement du prêt peut être différé de 5, 10 ou 15 ans selon les revenus
- pour l'achat de logements anciens à réhabiliter, le PTZ est étendu à l'ensemble du territoire
- les ménages peuvent louer leur logement au bout de 6 ans, sans attendre le remboursement total du prêt



Les leviers à la rénovation énergétique des logements : Eco-PTZ, Habiter mieux, Eco-PLS ... (suite)

LEVIERS

Le dispositif Energie Habitat + du Conseil Régional Limousin :

Ce dispositif d'aides aux travaux est ouvert aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs louant des logements en loyer conventionné.

Seuls sont éligibles les travaux préconisés par le diagnostic thermique préalable (financé par le Conseil Régional), dans le cadre d'un projet de réhabilitation globale, et permettant d'atteindre un gain énergétique minimum de 20%.

A noter :

- La subvention de la Région en faveur des propriétaires occupants est bonifiée de 5% lorsque les travaux réalisés mettent en œuvre des matériaux respectueux de l'environnement (isolation chanvre, laine de bois, laine de mouton, ouate de cellulose, bardage bois dans le cadre d'une isolation par l'extérieur,...).

- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels titulaires de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Les certificats d'économies d'énergie (CEE)

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du Ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles obligés (fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul, GPL, de chaleur, de froid) mais aussi d'autres personnes morales non obligées (collectivités publiques, agence nationale de l'habitat, SEM (Société d'Economie Mixte) exerçant une activité de construction, organismes relevant du code de la construction et de l'habitation, ...) réalisant des opérations d'économies d'énergie.

Ce dispositif existe depuis mi-2006 et se trouve actuellement engagé dans sa troisième période, lancée en début d'année 2015 et qui s'achèvera fin 2017. L'objectif pour la période était initialement de 700 TWh cumac.

Une nouvelle obligation de 150 TWh au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, définie dans l'article 30 de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (décret paru au Journal Officiel du 31 décembre 2015), est venue s'ajouter le 1^{er} janvier 2016 à cet objectif initial.

En Limousin, 12 000 GWh cumac ont été délivrés depuis le début du dispositif jusqu'au 31 janvier 2016, tous secteurs confondus.

Le dispositif Energie Habitat + Bilan au 31 décembre 2015 :

- ✓ 1 231 diagnostics énergétiques financés pour un montant de 430 850€.
- ✓ 561 aides aux travaux attribuées représentant plus de 2 249 000€ de subventions.

INDICATEURS

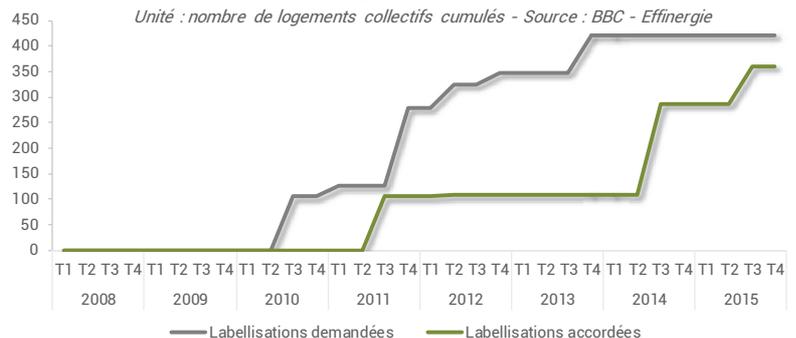
Pas de nouvelles demandes de labellisation BBC rénovation

Les demandes de labellisation BBC Rénovation dans le logement collectif stagnent. En effet, aucune demande n'a été enregistrée depuis 2 ans.

Au 4^{ème} trimestre de l'année 2015, il est enregistré 76 nouvelles labellisations accordées sur la région.

Evolution des demandes et accords de labellisations BBC rénovation pour les logements collectifs en Limousin

Unité : nombre de logements collectifs cumulés - Source : BBC - Effinergie





Espaces Info → Energie : l'activité 2015

En 2015, 4 100 contacts (téléphoniques ou de visu lors d'un rendez-vous) ont été enregistrés (chiffre provisoire pour la ville de Limoges) auprès des PRIS Espaces Info Energie (EIE) en Limousin. Le nombre de contacts n'augmente plus, il est sans doute plus marqué lors des grandes campagnes nationales (la dernière date de novembre 2014). A noter également que la COP 21 n'a pas renforcé les demandes des particuliers, de même, l'implication des EIE auprès des collectivités ne se traduit pas pour l'instant par une augmentation du nombre de contacts.

En 2015, la communication des EIE est active, les partenariats locaux des EIE avec la presse et la radio se sont poursuivis. Afin d'augmenter la notoriété du réseau auprès des collectivités locales (notamment les communes), certains EIE ont communiqué plus particulièrement auprès des élus locaux ou des secrétaires de mairie, avec la remise d'un dossier à transmettre aux particuliers pour toute demande de permis de construire.

Quelles sont les thématiques abordées par les particuliers lors des contacts ?

Lors d'un contact, un conseiller ne renseigne pas sur un sujet mais sur plusieurs. En 2015, ce sont les questions techniques qui sont les plus fréquentes mais les demandes liées aux financements restent relativement importantes.

Concernant plus particulièrement les conseils techniques, l'isolation représente plus de la moitié des demandes (58%), suivi par les questions liées au chauffage (23%). A noter que les demandes d'informations liées à l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) ont fortement diminué par rapport aux années précédentes.

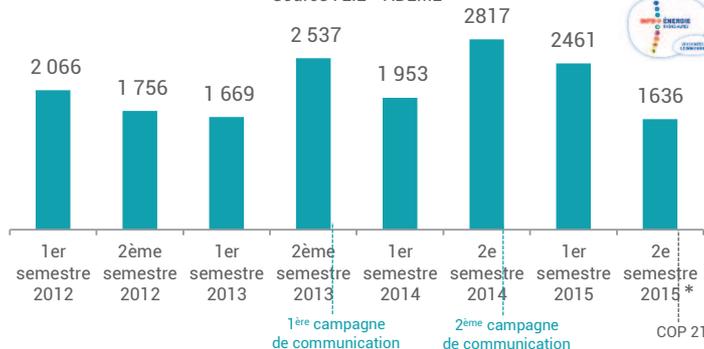
L'activité des EIE concerne également des animations sur les territoires avec par exemple, en 2015, le défi des Familles à Energie Positive sur Brive et Limoges, l'utilisation de la caméra infrarouge au travers de balades collectives ou d'animations Familles à Energie Positive, l'implication toujours plus importante des EIE dans les projets des collectivités...

Les points PRIS (Points Rénovation Info-Service) sont présents sur l'ensemble du territoire régional. Ils comprennent les Espaces Info Energie et les points PRIS ANAH (données points PRIS ANAH non disponibles à date de publication). En s'appuyant notamment sur ce réseau existant, l'Etat a structuré l'offre d'accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement. La mise en place du numéro guichet unique a vocation à massifier la mobilisation des particuliers en leur donnant les moyens de trouver des conseils neutres, gratuits et pertinents.

Le n° Azur : 0810 140 240 (prix d'un appel local) permet de répondre aux questions des particuliers et d'orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le Point Rénovation Info Service (PRIS) le plus proche.

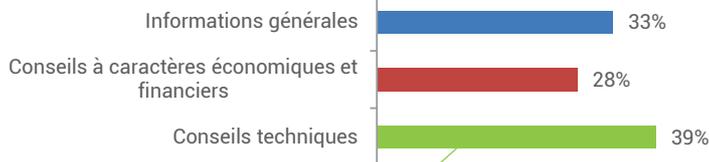
Évolution du nombre de contacts auprès des EIE EN Limousin

Source : EIE - ADEME



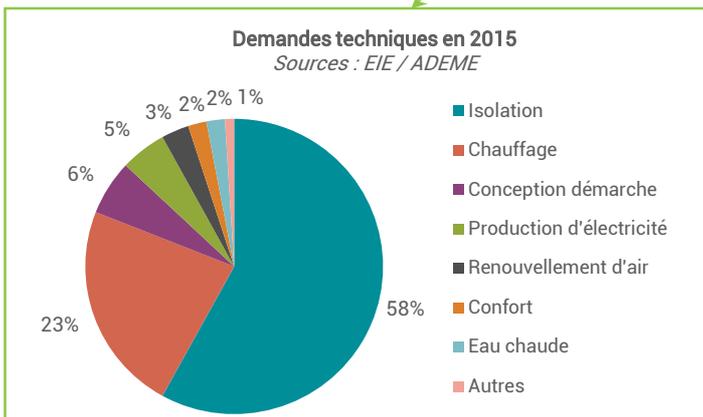
EIE : objet des appels en 2015

Source : EIE / ADEME



Demandes techniques en 2015

Sources : EIE / ADEME



ACCOMPAGNEMENT DANS LES TERRITOIRES

Créer une dynamique d'actions collectives sur les territoires

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte », lancé en septembre 2014 a suscité un fort engouement des collectivités. **Ségolène Royal a annoncé le 7 mars dernier le doublement de l'enveloppe de subventions attribuée aux « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».** Aujourd'hui, 400 territoires sont labellisés et bénéficient du soutien du Fonds de financement de la transition énergétique à hauteur de 500 millions d'euros, pour plus de 850 millions d'euros de travaux générés au total. Les territoires à énergie positive créés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte ont pour objectif de produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment, en lançant des travaux d'économies d'énergie et des chantiers de production d'énergies renouvelables. Cette nouvelle enveloppe s'ajoute aux 250 millions d'euros qui ont financé en 2015 les projets de 260 territoires à énergie positive pour la croissance verte.



- ⇒ Pour les 3 départements de l'ex-Limousin, il est recensé 7 lauréats territoires à énergie positive pour la croissance verte et 3 territoires à énergie positive en devenir représentant les 2/3 des communes présentes sur le territoire.
- ⇒ Retrouvez les projets « Bâtiment » retenus dans le cadre des conventions signées (mise à jour en janvier 2016) sur le « bilan annuel Bâtiment durable en Limousin » (page 23) www.cerc-actu.com (rubrique Limousin)

L'appel à manifestation d'intérêt « plateformes de rénovation énergétique » vise la création de plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé, individuel et collectif, en renforcement du service d'information et de conseil indépendant du réseau «Rénovation Info Service». Les plateformes ont vocation à faciliter le passage à l'acte en offrant aux ménages, en complément des missions de conseil, un accompagnement technique et financier de leur projet.

- ⇒ Pour les 3 départements de l'ex-Limousin, 2 plateformes sont en fonctionnement :
 - PNR Périgord Limousin : objectif de 200 rénovations globales qui tendent vers la basse consommation en 3 ans.
 - PNR de Millevaches en Limousin : objectif de rénovation énergétique des 160 toitures avec des matériaux biosourcés.
- 3 autres projets de plateformes sont en cours de réflexion (Ville de Limoges, Agglomération du bassin de Brive et agglomération du Grand Guéret).





2 000 logements autorisés cumulés au T4 2015

Logements autorisés

En 2015 (évol. 1 an)

Source : Sit@del en date réelle estimée

LIMOUSIN		FRANCE
2 000 lgts	0,0% =	384 200 lgts +2,6% ▲

Les demandes de nouveaux labels de performance énergétique progressent en 2015

Les demandes de labellisation liées à la RT2012 ont progressé en 2015. Bien qu'aucune demande n'ait été enregistrée au 4^{ème} trimestre, l'année 2015 affiche 95 demandes : 40 sont des demandes RT2012-10% et 55 des demandes RT2012-20%.

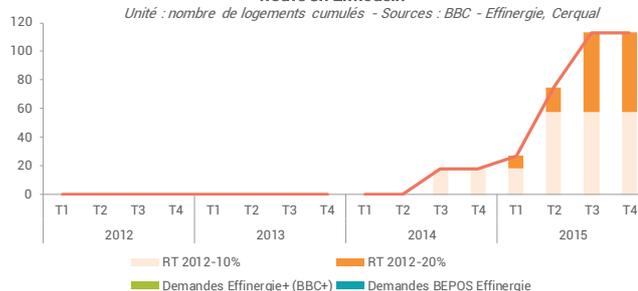
A noter l'absence de demande Effinergie+ et BEPOS Effinergie.

En 2015, aux 95 demandes de labellisation liées à la RT 2012, il faut ajouter les 96 demandes BBC Effinergie pour un total de 191 logements concernés par une demande de labellisation, celles-ci sont multipliées par 2 par rapport à 2014 et représentent environ 10% des logements autorisés sur la période.

Avec l'entrée en vigueur de la RT2012 (Réglementation Thermique 2012), les constructions BBC deviennent la norme. Par ailleurs, afin d'anticiper les évolutions réglementaires, l'association Effinergie a créé les labels Effinergie+ (correspondant globalement à un niveau de performance RT2012 -20% ou RT2012 -10%) et BEPOS (Bâtiment à Energie Positive, potentielle future RT2020). Ces nouveaux labels visent à devenir la norme d'ici 2020.

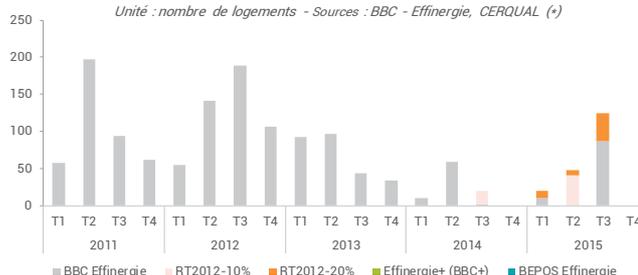
Evolution des demandes de labels liés à la RT2012 de logements neufs en Limousin

Unité : nombre de logements cumulés - Sources : BBC - Effinergie, Cerqual



Evolution des demandes de labellisations énergétiques en Limousin

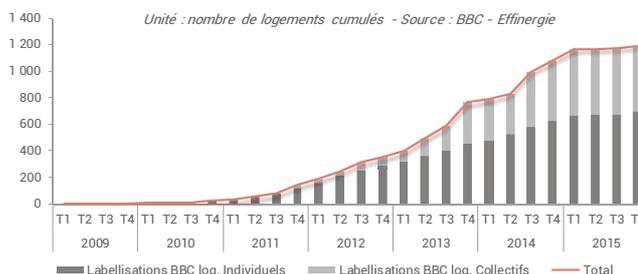
Unité : nombre de logements - Sources : BBC - Effinergie, CERQUAL (*)



(*) Hors données Promotelec

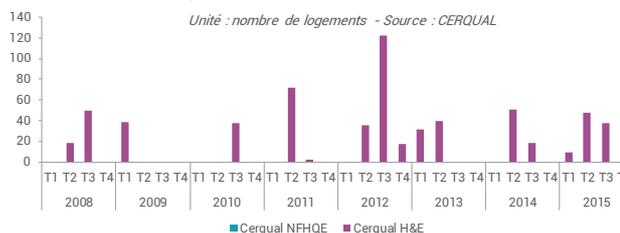
Evolution des labellisations BBC accordées pour les logements neufs en Limousin

Unité : nombre de logements cumulés - Source : BBC - Effinergie



Evolution du nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale en Limousin

Unité : nombre de logements - Source : CERQUAL



Concernant les labellisations accordées, 1 192 logements ont été labellisés depuis le début du dispositif en Limousin en 2009, dont 58% sont des logements individuels et 42% des logements collectifs.

Au T4 2015, 18 labels ont été accordés et il en est décompté 109 pour l'année 2015, c'est 3 fois moins qu'en 2014.

En ce qui concerne les démarches de qualité environnementale, aucune demande n'est enregistrée au 4T2015. Sur l'ensemble de l'année 2015, 95 logements ont fait l'objet d'une demande de label, ce qui représente environ 5% des logements autorisés sur la période.



Quelle est l'évolution de la performance énergétique des bâtiments tertiaires ?

INDICATEUR

Aucune demande de labellisation BBC tertiaire

PARC RÉNOVÉ

Dans le secteur de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, il n'est dénombré aucune demande en Limousin.

Evolution des demandes et accords de labellisations BBC rénovation pour les bâtiments tertiaires en Limousin
Unité : Surface de locaux cumulés en m² - Source : BBC - Effinergie



CONJONCTURE

447 000 m² de locaux tertiaires autorisés cumulés à fin décembre 2015

PARC NEUF

Surface de locaux tertiaires autorisés

En 2015 (évol. 1 an)

Source : Sit@del

LIMOUSIN

447 mill. m² -24,5% ▼

FRANCE

35 654 mill. m² -1,5% ▼

INDICATEURS

Tertiaire neuf : les labellisations à l'arrêt

PARC NEUF

A la suite de l'entrée en vigueur de la RT2012, aucune demande de labellisation de performance énergétique n'a été formulée pour les bâtiments tertiaires neufs en Limousin.

Depuis 2008, 6 683 m² de locaux engagés dans la labellisation BBC.

Evolution des demandes de labellisations de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires en Limousin

Unité : surfaces de locaux en m² - Source : BBC - Effinergie



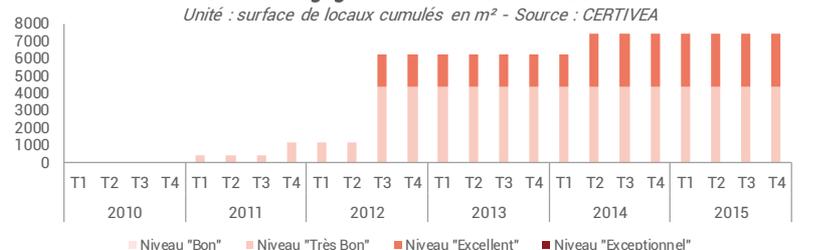
Les démarches QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) stagnent depuis un an.

Depuis 2010, 7 441 m² sont concernés par une démarche QEB. Aucune demande n'a été enregistrée depuis 1 an et demi.

Cette certification permet de distinguer les bâtiments tertiaires sur leur niveau de performances environnementales et énergétiques.

Bâtiments tertiaires engagés dans une démarche QEB en Limousin

Unité : surface de locaux cumulés en m² - Source : CERTIVEA



?

CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Une charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés : plus de 100 organismes signataires et un décret sur l'obligation de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires privés et publics à venir (en cours de consultation)

Conscients de la nécessité d'organiser un mouvement coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé, des acteurs du secteur ont décidé d'anticiper la mise en application de l'obligation future de rénovation. Le Plan Bâtiment Durable a donc lancé en octobre 2013 la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Le Plan Bâtiment Durable : lancé en janvier 2009, le Plan Bâtiment Durable fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : atteindre les objectifs d'efficacité énergétique de ce secteur. Par lettre de mission du 6 septembre 2012, Cécile Duflot, Ministre de l'égalité des territoires et du logement et Delphine Batho, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ont chargé Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, de mettre en œuvre et de piloter le plan de performance énergétique des bâtiments.

Les Travaux du Plan Bâtiment Durable

Outre la charte citée précédemment sur les bâtiments tertiaires, le Plan Bâtiment Durable a également lancé une Charte de mobilisation pour la rénovation énergétique des copropriétés et organise ses actions en groupes de travail sur des thématiques telles que « Bâtiment et biodiversité », « nouvelles dynamiques de rénovation des logements 2020-2050 », « réflexion Bâtiment responsable 2020-2050 », « bâtiments publics de l'Etat » ...

Plus d'informations et contact sur www.planbatimentdurable.fr





CONJONCTURE

5 800 établissements Limousin dont les 2/3 n'emploient aucun salarié

BÂTIMENT

Emplois salariés dans la Construction (Bât. + TP)

A la fin du 3^e trimestre 2015 (évol 1 an) - Source : ACOSS-URSSAF

Intérimaires Bâtiment

Au 3^e trimestre 2015 (évol 1 an) - Source : DARES

Demandeurs d'emploi (cat. A) de la Construction (Bât. + TP)

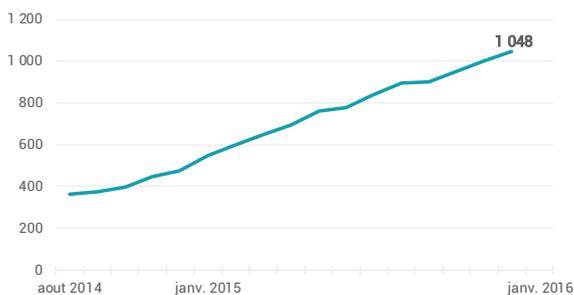
A fin T4 2015 (évol 1 an) - Source : DARES

LIMOUSIN		FRANCE	
13 023 sal.	-4,7% ▼	1 368 272 sal.	-3,0% ▼
811 ETP	+7,1% ▲	80 319 ETP	+4,7% ▲
3 230 DEFM	+2,8% ▲	344 747 DEFM	-0,3% =

1 048 établissements RGE à fin décembre 2015 soit 18% des entreprises

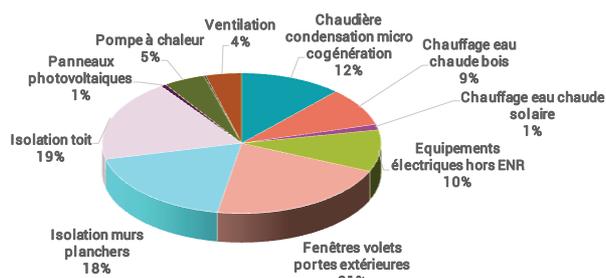
RGE

Evolution du nombre d'établissements RGE



Répartition des domaines de travaux à fin décembre 2015

Unité : domaine de travaux - Sources : DHUP



1 767 Signes Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) recensés au 4^e trim. 2015 (évol. 1 trim) +12% ▲

Energies renouvelables		Efficacité énergétique		Offre globale	
Qualisol	17 ▼	ECO-artisans	348 ▲	Qualibat Offre Globale	1 →
Qualibois	190 →	Pro de la performance énergétique	137 ▲	NF-NFHQE Maison rénovée	6 →
QualiPV	13 ▼	Qualibat mention EE	853 ▲		
Qualipac	77 ▲	Certibat mention RE	0 ▪		
Qualiforage	0 ▪	Qualifelec mention EE	7 ▪		
Qualibat - mention ENR	114 ▲				
Qualifelec - mention PV	4 ▪				

Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées, en effet une seule entreprise peut avoir plusieurs signes de reconnaissance. Depuis le 01/01/2014, les marques ECO artisans et Pros de la perf intègrent la nomenclature Qualibat (évolution Qualibat à considérer avec précaution)

L'adaptation des entreprises se poursuit : au 1^{er} avril 2016, 1 114 entreprises RGE sont recensées.



3 441 stagiaires ont suivi une formation FEEBat (Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment - entreprises et artisans) à la fin de l'année 2015, depuis le début du dispositif en 2008 auprès de l'IFRB Limousin, l'ARFABAL et l'AFPA Limousin.

ADAPTATION

STRUCTURE

ADAPTATION

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Les bureaux d'études et architectes

160 architectes et 46 sociétés d'architectes inscrits au tableau de l'Ordre fin mars 2016 en Limousin

15 bureaux d'études adhérents au CINOV et 4 à l'UNTEC fin mars 2016 en Limousin

10 bureaux d'études qualifiés RGE

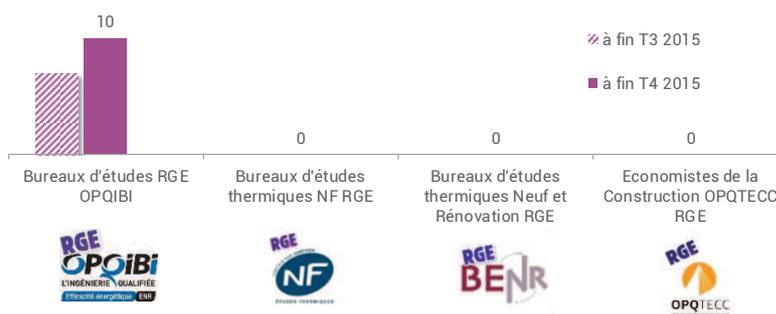
À fin 2015, 10 bureaux d'études bénéficiaient de la qualification OPQIBI (destiné aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable).

La qualification BE thermique NF RGE (s'adresse à toute entité ayant réalisé au moins 10 études thermiques), la qualification BENR RGE (destinée aux professionnels réalisant des études pour la performance énergétique des bâtiments) et la qualification OPQTECC RGE (Organisme de qualification des économistes de la construction et des programmistes) ne sont pas encore présentes en Limousin.

- A noter également que depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ADEME conditionne ses aides aux études à la qualification des bureaux d'études quand la mention RGE existe.

Nombre d'entreprises RGE à la fin du T4 2015 en Limousin

Unité : nombre d'entreprises - Sources : ICERT, Certivea, OPQTECC, OPQIBI



AVEC LE CONCOURS...

des membres de la CERC :



et des membres du GIE Réseau des CERC :



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L.122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à la quelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L.122-10a à L.122-112 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

CELLULE ECONOMIQUE DU LIMOUSIN BTP

tél. : 05 55 11 21 50 | fax : 09 70 06 82 20 | e-mail : cellule.eco.limousin.btp@orange.fr
 site internet : www.cerc-actu.com (pages Limousin)